



Envoyé en préfecture le 27/05/2021
Reçu en préfecture le 27/05/2021
Affiché le 27/05/2021
ID : 063-200071199-20210511-2021_74-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 4 mai 2021
Date d'affichage : 4 mai 2021

SEANCE DU 11 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Christelle CHAMPOMIER, André DEMAY, Stéphane HOUSSIER, Stéphane BARDIN, Claude DENIER, Loïc CHATARD, Stéphane CHABANON, Marc CARRIAS, Fabienne GASTON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Claude RAYNAUD, Denis BEAUVAIS, Emilie GOURBEYRE, Françoise MECHIN-VERNIER, Yves RAILLIERE, Dominique TIXIER, Didier CHASSAIN, David DESPAX, Sandrine COUTURAT, Jean-Jacques MATHILLON, Nicole PEREZ, Patrice DARPOUX, Rémy PETOTON, Guillaume LAURENT, Gilles MAS, Michel GAUME, Bernard MANILLERE, Guy TIXIER, Brigitte BILLEBAUD, Roland GENESTIER, Pascal LABBE

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE

Absents représentés :

Absents :

Pierre LYAN, Laurent PLANCHE

Secrétaire de séance : Rémy PETOTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-74 : ENGAGEMENT POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN MERCREDI DES 2021

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Par délibération n° 2021-62, le Conseil communautaire, lors de sa réunion du 29 mars 2021, a autorisé le Président à déposer une demande de subvention de 414 000 euros auprès de la CAF.

Pour la CAF du Puy-de-Dôme, ce montant de subvention conséquent est conditionné par l'engagement de la Communauté de Communes Plaine Limagne à mettre en œuvre un Plan Mercredi et ce, dès l'année 2021.

Au-delà de l'opportunité financière, le Plan mercredi est aussi l'occasion de faire connaître le projet éducatif de la Communauté de Communes Plaine Limagne, de rendre lisible les projets

pédagogiques des ALSH auprès des acteurs éducatifs du territoire et d'engager une démarche d'alliance et de co-construction de projets avec eux.

Sont concernés les communes de la CCPL, les équipes d'enseignants, les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les services culture et lecture publique communautaires, les Ehpad, le CADA de Bussières et Pruns, le Domaine Royal de Randan, etc.

Si le développement d'activités périscolaire à forte dimension éducative, objectif du Plan Mercredi, est déjà une priorité pour les élus et équipes de la CCPL, la démarche co-constructive qui sera engagée avec les équipes d'enseignants et les acteurs du territoire va permettre de renforcer les liens créés dans le cadre du Contrat territorial d'éducation, artistique et culturel, d'avoir une meilleure connaissance des projets éducatifs de chacun, et de garantir aux familles un accueil cohérent et de qualité.

Le mercredi faisant partie intégrante de la semaine scolaire, l'accueil de l'enfant le mercredi sera réfléchi en lien avec ce qu'il vit les autres jours de la semaine : respect de son rythme, continuité des apprentissages scolaires, projets communs, etc.

Le plan Mercredi vise à organiser des activités périscolaires de qualité, en cohérence et en lien avec les projets d'école des enseignants et les équipes d'animateurs des communes qui proposent des activités lors des temps de garderie / périscolaires des jours scolaires. Le mercredi journée est organisé par les services communautaires.

Le plan Mercredi devra respecter la Charte Qualité de la CAF. Les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont organisés autour des 4 axes suivants :

- 1- Continuité éducative (scolaire/périscolaire/extrascolaire)
- 2- Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
- 3- Mise en valeur des richesses du territoire
- 4- Diversité et qualité des activités proposées.

L'appel à projet lancé par la CAF se terminant le 21 mai 2021, le Conseil communautaire devra autoriser le Président à déposer le dossier de candidature de la CCPL pour le Plan Mercredi 2021-2024. Sa mise en œuvre débutera en septembre 2021.

La conduite de ce projet devant associer les acteurs éducatifs du territoire, les équipes éducatives des groupes scolaires d'Aubiat, de Randan et de Thuret sont priorisées pour l'année scolaire 2021/2022, avant d'élargir le partenariat à l'ensemble de la communauté éducative du territoire communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver la candidature de la Communauté de communes Plaine Limagne pour la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan Mercredi,
- d'autoriser le président à déposer cette candidature,
- d'engager toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 27/05/2021

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

